

19/11/19

ALSACE



Direction Europe,  
Attractivité et Aménagement  
Service Aménagement des Territoires

Monsieur Roland HUSSER  
Maire  
Mairie  
4 place de la Mairie  
68420 GUEBERSCHWIHR

Dossier n°19-5132  
Suivi par Mathias MEONI  
Tél. : 03 89 30 61 28

Colmar, le 14 NOV. 2019

Monsieur le Maire,

*Cher Roland,*

Vous m'avez notifié, par courrier en date du 14 octobre 2019, votre projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Ce document a pour objet :

- D'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU, pour y construire des logements, des places de stationnement et un chemin piétonnier,
- De modifier le règlement pour imposer dans tout le village les tuiles plates en terre cuite à queue de castor, dites de type « Biberschwanz »,
- De clarifier les occupations et utilisations du sol admises en zone agricole.

Ces dispositions n'appellent pas de remarque.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous faire savoir que ce dossier recueille l'avis favorable du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

*cordialement,*

La Présidente

*Brigitte Klinkert*

Brigitte KLINKERT